

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du LUNDI 16 Septembre 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. pour un an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre de Hambourg, du 30 août.

L'ARMEMENT fastueux de la flotte russe, qui devoit, sous le commandement de l'amiral Kruse, opérer tant de merveilles dans toutes les mers, vient enfin de se rapprocher des côtes de Russie : pendant que cette flotte paradoit dans la mer du Nord & dans la Baltique, les cours de Pétersbourg & de Londres faisoient proposer à celles de Stockholm & de Copenhague de renoncer à la neutralité qu'elles observent relativement aux affaires de France; on négocioit pour cela avec une certaine hauteur, (ou majesté, en termes diplomatiques); mais enfin la Suede s'est expliquée nettement, comme on l'a vu par la substance de sa réponse à la note qui lui avoit été remise le 30 juillet dernier, par M. Nordbeck, chargé des affaires de Russie, (réponse insérée dans notre feuille d'hier).

On a tout lieu de croire que cette réponse de la Suede a été combinée avec celle que le Danemarck va faire aux puissances requérantes; car les intérêts du commerce de Danemarck sont les mêmes que ceux du commerce de la Suede.

Quand on voit combien, depuis vingt ans, Catherine met d'adresse à ménager ses propres forces pour employer de préférence celles des gens qui s'adressent à elle dans leurs besoins pressans, on ne peut assez admirer le charme théâtral qu'elle ajoute à toutes ses démarches royales. En dernier lieu nos émigrés l'ont invoquée; ils en ont reçu des complimens flatteurs, & même quelques dons; mais le *maximum* des espérances qu'elle leur a données se borne à des terres en Sibérie ou en Tauride. Armez-vous après cela pour des rois!

ANGLETERRE.

De Londres, le 26 août.

Suivant les dernières lettres de l'amiral Howe, la grande flotte qu'il commande, après avoir fait de l'eau à Torbay, a été jointe par quelques frégates venues de Plymouth, & a dû mettre à la voile le 24.

Les lords de l'amirauté ont mis en commission le sloop de guerre *le Kawke*, qui est tout neuf & doublé en cuivre; Robert Barton en a obtenu le commandement, & presse l'armement de ce bâtiment destiné à un voyage de long cours.

La riche flotte de la Jamaïque, composée de 144 voiles, vient d'arriver sur nos côtes, ainsi que les bâtimens revenus de la grande pêche.

Dix régimens, dont sept anglois & trois irlandois, ont reçu ordre de se rendre à Portsmouth, où ils seront embarqués dans quelques semaines pour une expédition dirigée, dit-on, vers les Indes-Occidentales. Le général William Howe commandera en chef cette expédition, & aura quatre généraux-majors sous ses ordres.

S'il faut en croire des lettres de New-York, en date du 17 juillet, on travailloit dans les ports des Etats-Unis à l'armement de plusieurs corsaires; le congrès ayant nui en délibération l'affaire de l'armement, il a été défendu à tous les corsaires de mettre en mer avant que le président du congrès ait reçu l'avis du grand juge & des principaux officiers de l'état. Il y a eu quelque mouvement à la suite de cette défense; mais on peut affirmer, ajoutent les lettres de New-York, que toutes les voix se réuniront contre tout l'armement ultérieur, & que notre gouvernement prouvera par sa conduite, à toute l'Europe, qu'il ne fait point être neutre d'une manière équivoque.

On débite ici que notre ministère avoit fait faire au congrès les mêmes déclarations qu'il a adressées depuis quelque tems à deux cours du Nord, mais que le congrès a répondu franchement qu'il observeroit envers toutes les puissances de l'Europe la neutralité la plus exacte. Voilà encore une manœuvre de Pitt à ajouter à celles dont on a déjà la liste.

PROVINCES-UNIES.

De la Haye, le 27 août.

Dans la journée du 18, il n'y a pas eu moins de neuf différens combats entre nos troupes & les François. L'ennemi, selon le rapport du prince héréditaire, y a perdu 1700 hommes; nous en avons perdu environ 500, & les Anglois peut-être 100. Notre général Nostitz est mort de ses blessures, & nous comptons encore, parmi les morts, 2 majors, 2 capitaines & 4 lieutenans. Quant aux blessés, il s'y trouve 2 colonels, 3 majors, 6 capitaines, 7 lieutenans & 6 enseignes; cinq autres officiers sont restés au pouvoir des François. A la suite de cette sanglante journée, le prince héréditaire s'est replié de ce côté-ci de la Lys avec les huit escadrons & les quatorze bataillons qu'il commande: il a néanmoins laissé encore quelques avant-postes de l'autre côté du fleuve. Sa position actuelle est entre Lessines & Menin. Le prince Frédéric d'Orange a aussi quitté sa position qu'il occupoit à Ypres, que le duc d'York couvre aujourd'hui; il s'est mis en marche avec son corps, qui est de 6 mille hommes, pour

aller s'établir à Civoing, où il doit agir de concert avec le général Beaulieu, & défendre, conjointement avec lui, le terrain qu'occupoit le lieutenant-général baron de Knobeldorff. Celui-ci va rejoindre l'armée du roi son maître.

On nous écrit de Bruxelles que le comte de Tauenzien, dans une audience publique, a remis à l'archiduc Charles des lettres de créance, par lesquelles il se trouve revêtu du caractère d'envoyé extraordinaire de sa majesté prussienne près le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens.

FRANCE.

ARMÉE DU NORD.

Des lignes de la Lauter, le 8 septembre.

On a rendu notre défensive plus respectable, en opérant l'fondation de la Lauter; & aujourd'hui, pour nous attaquer, l'ennemi a un petit Océan à traverser. Hier on a jeté de Lauterbourg une vingtaine d'obus sur un château & un moulin qui dominent la place, & dont les esclaves des tyrans coalisés avoient fait leur repaire; on croit même qu'ils s'y retranchoient: ils ont été la proie des flammes. Tout paroît se disposer pour une attaque générale, dont le but est de ravitailler Landau....

Les représentans du peuple viennent de prendre un arrêté qui ordonne de remplacer sur-le-champ tout officier absent, même pour cause de maladie bien constatée. Cette mesure est rigoureuse; mais il est des individus qui ne peuvent marcher que par le moyen de la verge de fer.

Il faudroit représenter au comité de salut public, qu'il seroit bien nécessaire de déterminer un état particulier pour les officiers attachés à l'état-major: il est ridicule qu'ils remplissent un double emploi, qu'ils touchent un double traitement; la loi autorise l'absence de deux officiers par bataillon; si le capitaine & le lieutenant d'une même compagnie se trouvent employés, cette compagnie ira à l'ennemi sans chefs. Ce cas peut arriver; unellemen t, dans un tems où le feu de l'ennemi peut mettre plusieurs hommes hors de combat: je crois le remplacement de ces individus nécessaire, sauf à leur faire un sort.

Il nous arrive journellement des déserteurs, la plupart François; cette nuit il en est passé trois par un de nos postes; ils sont armés d'une excellente carabine, couronnée par un poignard de 20 à 22 pouces, large de 3 à sa base, & pyramidal; ce poignard, qui est à deux tranchans, s'enchaîne à une grenure latérale, au bout du canon, & se porte ordinairement à la ceinture, comme nos sabres... Ces déserteurs sont riches avec une facilité qui m'étonne: tout me fait croire qu'il se glisse parmi eux beaucoup d'émigrés, ou des émissaires chargés par les satellites du despotisme, de faire connoître à leurs complices de l'intérieur les plans, les projets, les moyens respectifs de ceux qui défendent cette cause infernale. Je voudrois qu'il fût enjoint, sous peine capitale, aux généraux, de mettre ces déserteurs en lieu sûr, jusqu'à ce qu'ils fussent en certain nombre: alors on les seroit transporter, sous bonne escorte, dans les lieux où l'on a besoin de bras, soit pour des retranchemens dans l'intérieur, soit pour d'autres travaux publics qu'ils seroient sous la surveillance plus exacte. Il me paroît également dangereux de les distribuer dans nos troupes, d'en former des cadres particuliers, ou de les laisser libres dans quelque partie de l'intérieur que ce soit.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Strasbourg, le 10 septembre.

Hier, à 5 heures du soir, on a commencé à sonner le

tofin qui a duré 48 heures, ainsi que la générale. Ce matin, tous nos jeunes gens de 18 à 25 ans partent pour le fort Vauban, jadis fort Louis, sur l'avis qu'on a reçu que les Autrichiens du Brisgaw descendoient le Rhin, afin de ren-

forcer leur armée sous Landau. La nôtre dans ce quartier s'est déjà fort augmentée; c'est incroyable le monde qui s'y rend armé de toutes pièces & plein de courage; ainsi, à moins de mauvais chefs ou de plan mal concerté, il paroît impossible que la victoire ne se déclare en notre faveur, si elle est attisée par le nombre, le courage & même le désespoir.

Attendez-vous au premier jour à la nouvelle de la plus sanglante bataille qui se soit donnée dans toute la guerre.

De Paris, le 15 septembre.

On obéit au décret qui porte qu'il n'y aura que deux assemblées de section par semaine, le jeudi & le dimanche; mais les citoyens patriotes ont cru que, dans les circonstances actuelles, l'inaction seroit une calamité publique: en conséquence, on a établi dans presque toutes les sections une société populaire ou assemblée des amis du peuple; cette institution salutaire produira un grand bien; c'est dans ces momens où le vaisseau de l'état est violemment agité par la tempête, que tous les vrais citoyens doivent se réunir jour & nuit pour s'occuper des moyens de consolider la liberté, de détruire les complots des malveillans & de sauver la chose publique.

Le baron de Trenck, qui a été la victime du despotisme dans sa patrie, & qui étoit venu en France pour faire un journal, s'est trouvé, par une fatalité singulière, du nombre des étrangers contre lesquels la loi ordonne l'incarcération.

Le général d'Harville a été conduit à l'Abbaye par ordre du comité de surveillance de la section de la Fontaine de Grenelle.

Richard, concierge des prisons de la Conciergerie, a été renfermé aux Magdelonnettes avec son fils, & sa femme a été conduite à Sainte-Pélagie.

COMMUNE DE PARIS.

Du 12 septembre.

On donne lecture d'une lettre de Marseille, en date du 9 septembre; en voici l'extrait:

«Marseille, douze heures plus tard, auroit appartenu aux Anglois, ou pour mieux dire au tyran de Sardaigne, à qui la ci-devant Provence & l'ancien Dauphiné étoient réservés en partage, probablement pour rétablir l'ancien royaume d'Arles en faveur de Monsieur... Marseille a beaucoup perdu de son énergie; j'espère cependant qu'elle se relevera... L'empire de la Méditerranée est aux Anglois & aux Espagnols combinés... Toulon, ses forts, son port, sont depuis dix jours entre les mains de nos perfides ennemis; Toulon a été livré par ses abominables habitans, & par tous les scélérats qui s'y sont réfugiés... La disette nous menace: je ne néglige rien pour ranter l'esprit public; mais il nous faut du pain. Secondez-nous à Paris, en nous faisant parvenir les bons papiers, les bons bulletins & journaux».

Signé ALBITTE.

D'après un arrêté du conseil du Temple, ce conseil renvoie une douzaine d'individus au service des détenus, parce qu'avant été autrefois au service du ci-devant comte d'Artois, on ne peut avoir confiance en eux. Le conseil arrête de plus que le mur de clôture s'en prolonge jusqu'au ci-devant palais, au-dessus des remises.

On donne dans la Ver
Un meni
repris Toul
résulte du
que nous s
ne peut son
La section
la section a

C o

N. B. D
appris que
sont rassem
posés conv
Sur le r
que les pe
10 août 17
des aux pe
tieres.

L'inexéc
tité de grai
appelle l'att
voyé au cor

Les admi
dans un dis
mille livres
Strasbourg,
107 mille li
mille livres

Dévoiler
Le bruit a
cret, mun
euter ses ju

me autre p
naux manu
male paroiss
nouvelles p
concierge, l

vient d'être
qui, au not
particularité
surdés qu'a
blique pour

Hérait-S
avoit été c
nationale: u
grande rich
une dision
peuple se fa
donné l'imp

l'envoi aux
S
Les admi
que, dans
réquisition
ment: pour
faire les ma
n'obéiroient
leurs biens
citoyens qui
approuvé.

On donne lecture d'une foule de lettres des commissaires dans la Vendée, qui annoncent tout ce qu'on fait déjà.

Un membre déclare qu'il a entendu dire que nous avions repris Toulon : d'autres sont entendus sur cette nouvelle. Il résulte du rapprochement qu'on peut faire de ces *oui dire*, que nous sommes maîtres des hauteurs, & qu'aucun Anglois ne peut sortir de Toulon.

La section de Molière & la Fontaine demande de s'appeller la section de Brutus. Le conseil y consent & applaudit.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Billaut-Varennes).

N. B. Dans la séance du vendredi 13 de ce mois, on a appris que, dans le district de Sarguemines, 5200 hommes se sont rassemblés au son du tocsin, & occupent déjà plusieurs postes convoités par l'ennemi.

Sur le rapport du comité des finances, il a été décrété que les peres & meres des citoyens tués à la journée du 10 août 1792, jouiront de pensions égales à celles accordées aux peres & meres des citoyens qui périrent aux frontières.

L'inexécution de la loi du *maximum* attire une grande quantité de grains dans les pays révoltés; la commune de Rouen appelle l'attention de l'assemblée sur ce mal politique. Renvoyé au comité de salut public.

Les administrateurs des domaines nationaux écrivent que, dans un district de la Vendée, un bien d'émigré, estimé 6 mille livres, s'est vendu 23 mille livres: dans le district de Strasbourg, deux biens d'émigrés, estimés l'un 28, l'autre 107 mille liv., ont été vendus le premier 73, le second 500 mille livres.

Dévoiler les complots des malveillans, c'est les déjouer. Le bruit a couru dans Paris qu'à Bicêtre, un tribunal secret, muni de plusieurs guillotines, jugeoit & faisoit exécuter ses jugemens de la manière la plus arbitraire. Dans une autre prison, la conciergerie, l'on fait circuler des journaux manuscrits, où les opérations de la convention nationale paroissent éirangement altérées, & qui sont remplis de nouvelles propres à alarmer les détenus sur leur sûreté; le concierge, prévenu de se prêter à ces infâmes manœuvres, vient d'être mis en arrestation. C'est le citoyen Saint-André qui, au nom du comité de salut public, a fait connoître ces particularités, afin de donner une idée des moyens aussi absurdes qu'atroces employés par les ennemis de la chose publique pour troubler la tranquillité de Paris.

Hérait-Séchelles, qui présidoit lors de la fête du 10 août, avoit été chargé de rédiger le procès-verbal de cette fête nationale: il a présenté son travail; on y remarque une grande richesse de descriptions, un stile varié selon le sujet, une diction harmonieuse & pure: la majesté d'un grand peuple se fait sentir dans cet ouvrage dont l'assemblée a ordonné l'impression, la traduction en toutes les langues, & l'envoi aux départemens & aux armées.

Suite de la séance du samedi 14 septembre.

Les administrateurs du département de l'Arriège écrivent que, dans cette partie de la république, le décret sur la réquisition a été reçu avec joie, & s'exécute avec empressement: pour déjouer néanmoins les tentatives que pourroient faire les malveillans, ils ont statué que les jeunes gens qui n'obéiroient pas à la réquisition, seront arrêtés, & que leurs biens seront confisqués, ainsi que ceux des mauvais citoyens qui donneroient ayle à ces lâches. — Applaudi & approuvé.

Plusieurs sociétés populaires demandent, les unes que les cendres de Marat soient placées au Panthéon, les autres que la convention reste fermée à son poste.

Despinassy, ex-représentant dans le Midi, écrit pour se justifier des inculpations qui lui ont été faites; il prie la convention de ne prononcer qu'après l'avoir entendu: il dit qu'il marche à pied par des chemins détournés, pour se soustraire à la haine de ses collègues qui veulent le faire arrêter. On se rappelle que la convention a ratifié l'arrêté des représentans-députés contre Despinassy.

On décrète que les officiers des troupes qui se levent en vertu de la loi du 23 août dernier, ne recevront pas la gratification de campagne, & n'auront pas de chevaux.

Après avoir entendu son comité des finances, la convention ordonne que les 405 millions 206 mille livres, montant des dépenses du mois dernier, seront tirés de la caisse à trois clefs, & versés dans celle du trésor: dans cette masse, le déficit des contributions se trouve compris pour 21 millions, les dépenses extraordinaires pour 373 millions, & l'arriéré des années précédentes pour le surplus.

Le comité de législation fait décréter que les citoyens & citoyennes qui, voulant se marier, ne pourront produire des actes de naissance, soit parce que leurs pays étoient en proie à la rébellion, soit parce que les registres auroient été incendiés, se feront délivrer, par la municipalité de leur résidence, sur l'attestation de trois voisins ou parens, un certificat portant qu'ils ont l'âge requis pour contracter mariage.

Sur le rapport du même comité, l'assemblée décrète, en addition à la loi du 5 de ce mois, que deux sections du tribunal révolutionnaire s'occuperont de l'instruction, & les deux autres des jugemens des procès: ce tribunal aura huit huissiers, au lieu de quatre, & six garçons de bureau, au lieu de quatre.

Pons-de-Verdun propose de faire juger par le tribunal révolutionnaire les fabricateurs de faux assignats. — Thuriot ne pense pas que cette proposition doive être adoptée; il demande seulement que le comité de législation soit chargé de présenter un projet de décret sur les moyens de ne faire durer que trois jours au plus les procès contre les fabricateurs de faux assignats. La motion de Thuriot est décrétée.

La convention décrète ensuite, sur la demande de Sergent, que les municipalités qui négligeront de faire disparaître les vestiges de la féodalité & de la royauté, seront frappés de destitution.

Le 7 de ce mois, la convention décréta que la loi qui ordonne la confiscation des biens des Espagnols, situés en France, seroit applicable aux propriétés que peuvent avoir les Anglois sur notre territoire: l'exécution de ce décret a été depuis suspendue par l'assemblée. Une députation de la société des amis de l'égalité & de la liberté, sciente aux Jacobins, se présente à la barre; elle demande la levée de cette suspension, qu'elle regarde comme une mesure de foiblesse; elle pense que les Anglois doivent être traités comme les Espagnols; elle invite la convention à proscrire les marchands anglois, & observe que par ce moyen nous alimenterons l'industrie de France, en ruinant les manufactures britanniques. — Cette pétition est convertie en motion par Garnier. L'assemblée leve la suspension de la loi du 7 de ce mois, & renvoie le surplus de la pétition des Jacobins à plusieurs comités réunis.

L'on ordonne la mention honorable d'une adresse dans laquelle les citoyens de l'Orient, en exprimant leur indignation contre la perfidie des Toulonnais, jurent de s'enfvelir sous les ruines de leur port plutôt que d'y voir pénétrer l'ennemi.

Sur un rapport fait par Saint-André, au nom du comité de salut public, la convention décrète que les citoyens au-dessus de 40 ans pourront s'enrôler dans l'armée révolutionnaire.

Le comité de la guerre présente un projet tendant à établir une commission de santé composée de médecins & de chirurgiens, qui seroit chargée de surveiller le choix d'officiers de santé, de diriger les mouvemens des hôpitaux militaires, & d'ordonner les provisions de médicamens. Après quelques momens de discussion, l'on renvoie le projet au comité, pour qu'il l'examine de nouveau.

Lecointre fait décréter quelques dispositions additionnelles à la loi sur les subsistances, & Cambacérés plusieurs articles du projet du code civil.

Le comité de salut public propose, pour la composition du comité de sûreté générale, les citoyens Vadier, Paris, Lebas, Boucher-Saint-Sauveur, David, Guffroy, Lavicomterie, Amar, Rull, Lebon, Poulain & Moïse Bayle. — La convention confirme ce choix.

Séance du dimanche 15 septembre.

Dumont, représentant-député dans le département de la Somme, écrit que les avantages remportés par nos troupes dans la Flandre maritime, n'ont pas peu contribué à ranimer l'esprit public. On assure que 4 mille Anglois ont été faits prisonniers, mais on n'en a pas encore reçu la nouvelle officielle.

Barrère donne lecture d'un grand nombre de dépêches dont voici l'extrait :

Du camp sous Lyon, le 10 septembre. De nouvelles batteries sont établies vis-à-vis le centre de la ville, près le pont Morand : cette nuit l'on a jeté plus de 500 bombes & de mille boulets rouges : le feu ne discontinue pas ; mais la résistance des rebelles est toujours la même ; ils ont pris des précautions de tout genre contre l'incendie. Sous huit jours Lyon sera bloqué hermétiquement par environ 100 mille hommes. Saint-Etienne est à nous. On assure que Perrin de Pressy, chef des rebelles, a été blessé mortellement d'une balle dans la poitrine. Kellermann a repoussé les Piémontais dans la Maurienne. — *Du 11.* Une colonne de nos troupes s'est emparée de Montbrison.

Fontenay-le-Peuple. La déroute de Chantonnay est l'effet de l'ignorance & de l'insouciance du général Tunck, ainsi que de la lâcheté du quatrième bataillon de la Dordogne : notre perte consiste en deux cents hommes tués ou prisonniers ; l'armée, réduite à dix-huit cents hommes, s'est réfugiée aux Sables.

Saumur, 10 septembre. Un tocsin général doit sonner demain la dernière heure des rebelles ; 500 d'entr'eux ont péri à Touarcé ; on a arrêté le ci-devant marquis de Maillé, dans son château, avec sa femme & ses enfans ; ils avoient dans leurs poches des chapelets, des instructions pastorales, des bijoux en or & des assignats à face royale : depuis Saint-Maixent jusqu'au Pont-de-Cé, l'on compte près de 150 mille défenseurs de la patrie ; l'on doit beaucoup au zèle infatigable des citoyens Brulé & la Chevardière.

Arras, le 10. Les garnisons de Cambrai & de Bouchain ont fait une sortie qui n'a pas réussi ; elles ont été obligées de se replier, & se sont retirées sous le canon de cette dernière place : de cette manière Cambrai se trouve réduit à une garnison de trois cents hommes ; l'on attend des secours de Houchard.

Avesnes, le 11. La réponse de Houchard est rassurante ; on s'occupe de réparer l'échec de Cambrai. Dans une attaque d'observation, vers Pont-à-Marque, l'ennemi a été mis en déroute, ainsi que sur Courtray & Menin. — A Poperingue, l'une de nos colonnes a enlevé six cents bêtes à cornes. L'ennemi commet les plus grandes barbaries ; à Ypres, l'on a tiré à mitraille sur un trompette & un aide-de-camp françois qui portoit une sommation.

Hondschoots, le 11. Cette lettre contient le détail des prises faites sur les Anglois ; le prince Adolphe, l'un des fils du roi d'Angleterre, a été blessé ; un feld-maréchal a été tué : presque tous les généraux anglois sont morts, ou blessés, ou prisonniers : l'ennemi a fui derrière Furnes. Le général Collot a été atteint d'un coup de biscayen ; le représentant Levasseur a eu un cheval tué sous lui.

13 septembre. Le général Barthelemy écrit qu'il se bat vers la Magdelaine. — *Lille, même date.* L'ennemi a été battu à Comines ; nous lui avons fait 800 prisonniers, & enlevé 30 canons. Le général Bérù est entré dans Menin, & se porte sur Courtray ; le représentant Chasles a été blessé d'un éclat d'obus : on a trouvé à Menin 41 piéces de canon & une grande quantité de bagages. — Bérù écrit qu'il a fait dans Menin 12 cents prisonniers, parmi lesquels plusieurs généraux.

Le général Hiller écrit de Maubeuge, le 13, qu'il a fait cesser l'attaque des bois voisins de cette ville, parce qu'il a appris que le Quesnoy avoit été pris le 11. — Le député Levasseur fait le plus grand éloge du second bataillon de Paris & du quatrième des Bataves. (Le comité de salut public a envoyé des ordres à Houchard sur les dispositions relatives aux villes de Cambrai, d'Avesne & de Landrecy).

Strasbourg. Le bruit s'étant répandu que le général Sparre, de concert avec les mauvais citoyens, avoit le dessein de livrer la citadelle, des mesures de prudence ont été prises sur-le-champ par les représentans du peuple.

On écrit du Haut-Rhin qu'une conspiration, tendante à livrer Huaique à l'ennemi, se fomentoit par les traîtres de route espèce, dont la ville de Bâle est remplie : de nombreux bataillons se forment vers Newerisack ; le bruit court que nous avons battu les Prussiens vers le Bas-Rhin.

Dunkerque. Nous avons laissé Berguans en bon état de défense ; les aristocrates ont été expulsés. On a remarqué à la hauteur de Nieuport plusieurs navires qui s'empressoient d'hommes & d'équipages ; cet embarquement a continué toute la journée ; ce qui prouve que les Anglois retournent chez eux. — Tout le butin est rentré dans nos murs, on ne le laissera pas reprendre.

Une lettre de Besançon porte que 4 à 5 mille montagnards soulevés ont été mis à la raison ; quelques-uns ont péri ; un grand nombre a été arrêté, & le reste a pris la fuite ; on en a pris 400 vers Neuchâtel : le tribunal criminel de Besançon s'est transporté à Ornans pour juger les prisonniers. Les rebelles avoient déjà désarmé & garotté plusieurs patriotes ; ils portoient un drapeau parsemé de fleurs-de-lys : parmi eux se trouvent des échappés de Lyon, & des prêtres & des nobles de Besançon. (Cette lettre est écrite par un particulier ; toutes celles qui précèdent émanent des représentans-députés & des généraux).

Pey. de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793.

Lettre J.